

Repères à destination des équipes pédagogiques pour évaluer les élèves au cycle 4 dans le cadre du nouveau collège et des nouveaux programmes disciplinaires

Corps d'inspection

L'évaluation, quelles finalités ?

La refondation de l'école demande de « **faire évoluer et diversifier les modalités de notation et d'évaluation des élèves de l'école primaire et du collège pour éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles.** »

Les programmes sont conçus par cycles de trois ans favorisant ainsi la construction d'une évaluation qui doit « permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève ».

L'évaluation a deux finalités :

- Tournée vers les besoins des élèves, elle concourt à la construction des compétences, pour les apprentissages. Dans ce cadre, la fonction de l'évaluation est de favoriser la prise d'informations sur les degrés de maîtrise de connaissances et compétences afin d'identifier les réussites et l'autonomie des élèves en vue de réguler, de faciliter, d'orienter les apprentissages, les axes de travail des élèves.
- A visée de mesure des acquis, l'évaluation des apprentissages a pour fonction d'attester des degrés de maîtrise pour rendre compte aux familles et/ou à l'institution, lors de bilans d'étapes ou en fin de cycle.

Les quatre temps de l'évaluation

L'évaluation peut être réalisée dans des situations diverses, dans le quotidien de la classe ou lors d'activités complémentaires aux enseignements.

- Temps 1 : Les **évaluations au quotidien** permettent au professeur de s'assurer des apprentissages des élèves et de suivre leurs acquisitions au jour le jour. Ce type d'évaluation permet un suivi des progrès des apprenants.
- Temps 2 : Les **bilans périodiques** identifient les acquisitions des élèves de façon globale et synthétique. Il ne s'agit pas de retranscrire toutes les compétences travaillées et acquises qui auront été déclinées dans les évaluations au quotidien, mais de retracer librement dans la première colonne, les principaux éléments du programme travaillés par chaque discipline au cours de la période. Les appréciations et conseils des professeurs sont rédigés en termes positifs, lisibles et compréhensibles de tous dans la deuxième colonne. La troisième colonne quant à elle positionne l'élève soit par une note, soit par un degré de maîtrise des compétences ou tout autre moyen utilisé habituellement dans le collège.

En fin de bilan périodique, l'appréciation générale vise à donner une image globale de l'élève. Les grands **points d'appui** sont rappelés, les **attendus** précisés avec des **conseils** bienveillants pour la poursuite du travail.

❖ **Points de vigilance quant à la présentation des bilans périodiques**

Les bilans périodiques retracent par discipline les principaux éléments du programme et compétences abordés au cours du trimestre sans être trop descriptifs, ni rechercher l'exhaustivité. Le nombre de pages des bilans périodiques doit être limité pour en faciliter la lecture et la compréhension par les élèves et les familles.

Une attention toute particulière sera portée aux appréciations et aux conseils des professeurs pour inscrire les élèves dans une dynamique de progrès. La lisibilité et la compréhension de ces éléments de dialogue, appréciations et conseils destinés aux familles et aux élèves, seront recherchées.

- Temps 3 : **Le bilan de fin de cycle** permet de déterminer la position de l'élève dans chaque composante du socle commun à partir des avis des différents professeurs concernés. Toutes les disciplines contribuent à la validation des compétences de chaque domaine ou sous domaine. (Ce bilan de fin de cycle sert à valider une partie du DNB, voir schéma).
- Temps 4 : Le DNB : Délivré par un jury, le **diplôme national du brevet (DNB)** atteste de l'acquisition de connaissances et de compétences au terme du collège. La validation de ce diplôme n'a pas d'incidence sur l'orientation et ne conditionne pas le passage en classe supérieure. Pour les élèves des établissements scolaires, le DNB résulte de points provenant d'une part du niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, compétences et de culture et d'autre part des résultats aux épreuves d'un examen en fin de cycle 4.

❖ *Le **livret scolaire unique (LSU)** est un outil destiné à rendre compte aux parents des acquis et des progrès de leurs enfants. Il permet aussi de valider les acquisitions du socle commun (cf.fiche repère spécifique). Il s'agit d'un outil de suivi de l'élève à l'échelle des cycles 2,3 ou 4, mais il n'est pas adapté pour apprécier les progrès au jour le jour des élèves. Les collèges sont maintenant invités à basculer dès que possible les éléments entrés sur leur logiciel habituel d'évaluation vers le LSU.*

L'articulation des différents processus d'évaluation

